



Bonjour chers parents !

Nous sommes déjà à la mi-année, le temps file à vive allure. Afin de bien continuer ce que nous avons amorcé, nous vous faisons parvenir les dernières nouvelles de notre école.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### Journée pédagogique pour force majeure annulée

La journée pédagogique du 2 avril 2024 devient une journée de classe régulière en raison de la fermeture des écoles le jeudi 25 janvier 2024. Le calendrier a été mis à jour sur le site internet de l'école.

### Journées pédagogiques

Les enfants auront congé lors des journées pédagogiques **des 15 et 16 février 2024**. Le service de garde sera ouvert selon les heures habituelles pour les élèves inscrits.

### Semaine des enseignantes et enseignants

La 30<sup>e</sup> édition de la Semaine des enseignantes et des enseignants se tiendra du **4 au 10 février 2024**. Nous vous encourageons vous et votre enfant à démontrer, à votre façon, votre appréciation à son titulaire ou ses enseignants-spécialistes-orthopédagogues.



### Relâche scolaire

**Du 4 au 8 mars 2024**, les élèves du préscolaire et du primaire seront en congé. Le service de garde sera fermé durant cette semaine. Nous reverrons les élèves le **lundi 11 mars 2024** aux heures régulières.

### Période officielle d'inscription 2024-2025 : du 29 janvier au 9 février 2024

La période officielle pour inscrire un enfant à l'éducation préscolaire (maternelle), inscrire un nouvel élève ou réinscrire un élève dans l'une des écoles primaires ou secondaires du Centre de services scolaire des Patriotes aura lieu **du 29 janvier au 9 février 2024**.

**IMPORTANT** : D'autres informations concernant l'inscription pour l'année 2024-2025 sont disponibles sur le site de l'[Admission et inscription - Centre de services scolaire des Patriotes](#).



### Réinscription à l'école primaire et au secondaire



La réinscription en ligne s'applique aux élèves qui fréquentent présentement l'éducation préscolaire 4 ans ou 5 ans, ainsi qu'à ceux du primaire et du secondaire

#### Réinscription au primaire

La fiche d'inscription sera disponible à partir de la page d'accueil du [Mozaïk Portail Parents](#), sous l'onglet « **Inscription** », à compter du 29 janvier 2024. Vous aurez **du 29 janvier 8 h au 9 février 16 h** pour la remplir et la transmettre en ligne. Un [guide de réinscription](#) à l'école est disponible.

#### Inscription au secondaire

La fiche d'inscription sera disponible à partir de la page d'accueil du [Mozaïk Portail Parents](#) à compter du 29 janvier 2024. Vous aurez **du 29 janvier 8 h au 9 février 16 h** pour la remplir, **de même que pour confirmer le choix de cours de votre enfant**.

Seul le parent (ou les parents) associé à l'adresse principale de l'élève est autorisé à remplir le formulaire de réinscription dans Mozaïk Portail Parents.

Vous devez vous assurer que l'adresse courriel que vous utilisez pour vous inscrire au Mozaïk Portail Parents est exactement la même que celle qui figure sur les documents que vous nous avez transmis. Si vous ne connaissez pas votre mot de passe, veuillez cliquer sur le bouton « Mot de passe oublié ». Si vous avez des questions en lien avec le formulaire électronique, vous êtes invités à communiquer avec le secrétariat de l'école.

L'inscription au **service de garde** doit se faire via [Mozaïk Portail Parents](#) du 20 au 29 mars 2024.



**Première inscription d'un élève**



L'admission d'un nouvel élève pour l'année scolaire 2024-2025 doit se faire directement via le formulaire « Admission en ligne d'un nouvel élève » sur le site internet du [CSSP](#).

Une fois le formulaire complété, vous devez nous transmettre [à l'adresse courriel de l'école](#) les formulaires ci-dessous, dûment remplis et signés, **au plus tard le 23 février 2024**.

**Pour une admission au préscolaire 4 ans et 5 ans :**

- [Fiche urgence santé](#)
- [Questionnaire 4 ans-milieu de garde](#)
- [Formulaire de dépistage des difficultés de langage rempli et signé](#)
- [Mon Portrait – Universel – Partenaires](#)
- [Mon Portrait – Universel – Parents](#)
- [Mon Portrait – Universel – Autorisation parentale](#)
- [Fiche d'inscription au service de garde](#)

**Pour une admission au primaire :**

- [Fiche urgence santé](#)
- [Fiche d'inscription au service de garde](#)

**Pour toute admission au préscolaire 4 ans, 5 ans et au primaire :**

- Si l'enfant est suivi en orthophonie, psychologie, psychoéducation..., veuillez nous faire parvenir une copie de tout rapport en votre possession.

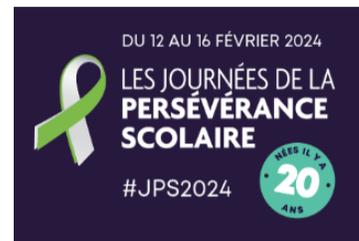
Pour les parents qui auraient besoin d'aide pour compléter l'inscription en ligne de leur enfant, [trois soirées de soutien à l'inscription](#) en présentiel se tiendront les 31 janvier, 5 et 7 février 2024 (voir la liste des endroits en lien).



## CE QUI SE PASSE À L'ÉCOLE

### Journées de la persévérance scolaire

Du 12 au 16 février 2024, nous vous donnons rendez-vous pour la 20e édition des Journées de la persévérance scolaire. Nous partageons tous l'importance de les promouvoir sur une base régulière, mais également d'y accorder une attention et une importance particulière durant cette semaine.



### Carnaval d'hiver

Les membres du comité organisateur proposent une énergisante programmation d'activités spéciales lors de la semaine du 26 février au 1er mars 2024. Nous aurons différentes activités extérieures durant cette semaine pour y pratiquer toutes sortes d'activités.

### À apporter le mardi 27 février :



1. Une vieille bouteille de plastique remplie d'eau du robinet, bien bouchée.

2. Bloc de glace pour le Fort-Bouchons, un (ou plus) fabriqué à la maison de la façon suivante :

- 1- Remplir une boîte de carton de 2l (lait ou jus) d'eau (s'arrêter avant que l'eau n'atteigne le niveau de la partie triangulaire). **SVP, ne pas ajouter de colorant.**
- 2- Placer le carton vertical au congélateur ou à l'extérieur, si la température le permet, pendant 24-26 heures.
- 3- Sortir le carton et le remettre quelques secondes sous un filet d'eau chaude pour permettre de démoulage.
- 4- Ouvrir la partie triangulaire de la boîte, sortir le bloc de glace et vider l'eau qui s'est éventuellement formée.
- 5- Replacer le bloc dans le carton pour le transport ou le remettre au froid en attendant de l'utiliser.



Le bloc de glace devra être apporté par votre enfant à l'école le 27 février.

Il devra le laisser le long du mur près de la porte où il prend son rang le matin.

Pour les élèves du service de garde, le bloc devra être déposé à leur arrivée dehors à la porte du service de garde.





## CE QUI SE PASSE AU SERVICE DE GARDE!



Durant les premières semaines de février, la fête de la Saint-Valentin sera délicieusement soulignée avec différentes recettes et activités.

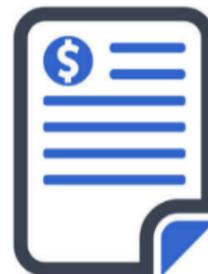
De plus, les éducatrices mettent l'accent sur les activités extérieures à chaque fois que la température est clémente. Entre autres, des après-midis de patinage sont à l'horaire :

- les mardis pour les groupes de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> (France et Suzie);
- les mercredis pour les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année (Manon, Line et Mélanie);
- les jeudis pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année (Martine et Isabelle).



Enfin, nos sportifs de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année forment une ligue de hockey cosom où des affrontements amicaux se disputent les mardis après-midi, tandis que nos plus vieux poursuivent leur tournoi de badminton les mercredis après-midi. Je vous invite à consulter la programmation complète des activités sur le babillard à l'entrée du service de garde.

Février est également le mois des relevés fiscaux. C'est important que les frais de garde de l'année 2023 soient réglés en entier **avant le 16 février 2024** afin que les montants émis sur vos relevés soient les bons. Vos relevés fiscaux 2023 seront déposés sur Mosaïk à la fin du mois de février. Vous pourrez les récupérer dans l'onglet « Finances » du compte de votre enfant. Il est important que l'adresse courriel du compte Mosaïk soit celle du parent payeur. Si les deux parents paient des frais de garde pour le même enfant, deux comptes Mosaïk doivent être créés, chacun relié à deux adresses courriel différentes (celle du père et de la mère).



Je vous rappelle que deux **journées pédagogiques** sont prévues au calendrier **les 15 et 16 février** prochains. Si vous comptez utiliser nos services, **vous devez absolument remplir le sondage FORMS** qui vous a été envoyé par courriel à quelques reprises. **La date limite pour inscrire votre enfant est le 7 février 2024.**

Enfin, nos grands de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année sont attendus à la Maison des Jeunes le jeudi 29 février.





## RAPPELS IMPORTANTS

### Médicaments



L'administration des médicaments est une mesure exceptionnelle qui pourra être effectuée seulement dans les situations suivantes :

- Lorsqu'il n'y a aucune possibilité de modifier les heures d'administration en dehors des heures de fréquentation, après vérification auprès du médecin ou du pharmacien;
- Lorsqu'il y a impossibilité pour le jeune de retourner chez lui, ou chez toute autre personne désignée par les parents, pendant la journée pour y recevoir sa médication.

Il est **interdit** d'apporter un médicament sans ordonnance à l'école.

Le médicament doit être :

- Prescrit au nom de l'enfant (aucun médicament en vente libre n'est autorisé);
- Préparé par un professionnel de la santé;
- Prêt à être administré sous forme d'unidose (dosette);
- Identifié selon les normes reconnues (l'étiquette doit clairement indiquer le nom de l'enfant, le nom du médicament, sa date d'expiration, sa posologie et la durée du traitement).

Pour plus d'informations, veuillez vous référer aux documents suivants (également disponibles sur le site internet de notre école) :

- [Lettre aux parents - Instructions concernant l'administration de médicaments en milieu scolaire](#)
- [Formulaire à compléter - Autorisation d'administration de médicaments prescrits](#)

### Sécurité routière devant l'école



Nous demandons votre collaboration afin de ne pas vous stationner dans le débarcadère des autobus et des berlines. De plus, nous vous prions d'éviter les comportements suivants : virage en U, stationnement dans les zones interdites, etc. Merci d'agir sécuritairement !

### Objets perdus

Afin d'éviter les pertes d'objets ou vêtements, prière d'écrire le nom de votre enfant à l'intérieur de son manteau, salopette, cache-cou, tuque, mitaines, bottes, souliers, boîte à lunch, sac d'école, etc. Plusieurs enfants oublient que certains objets leur appartiennent, le fait d'écrire leur nom aide grandement le personnel de l'école à remettre à qui de droit les vêtements ou objets trouvés.



### Absences

Lorsque votre enfant est absent, il est important de le signaler à l'école au (450) 645-2352 option #5. La boîte vocale est en fonction en tout temps.



[Aidersonenfant.com](https://aidersonenfant.com)

Voici un rappel aux parents que l'école Du Moulin est abonnée aux Parcours Parents sur la plateforme [Aidersonenfant.com](https://aidersonenfant.com).

Voici le détail du contenu de l'abonnement et les instructions pour y avoir accès.

## Activez votre accès aux meilleurs spécialistes !

Cet abonnement vous donne accès gratuitement à :

- **32 Parcours Parents:** capsules vidéo avec les meilleurs spécialistes qui abordent des thèmes d'actualité.
- **30 groupes de discussion avec d'autres parents:** pour ne plus être seul.
- **22 événements en direct avec nos experts:** posez toutes vos questions.

Votre accès tout compris est valide pour vous sans frais jusqu'au 31 janvier 2025.



**PARCOURS  
PARENTS**

EXCLUSIF À AIDERSONENFANT.COM

Animés par  
Élyse Marquis

**Créez votre « profil » pour activer l'abonnement**

Cliquez sur le lien

<https://aidersonenfant.com/activation de votre abonnement>

**OU**

**Saisissez le code d'activation au**

<https://aidersonenfant.com/activation du code>

**Code d'activation**

**147CAA**



## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



### QUOI DE NEUF AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

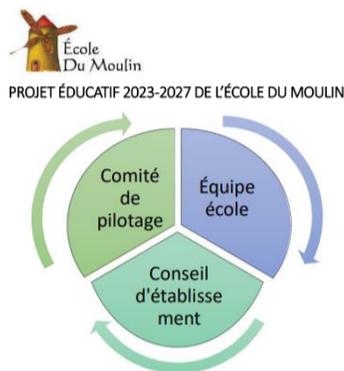


Dernière rencontre : 30 janvier 2024

Points abordés :

- L'**approbation de la grille-matières pour l'année scolaire 2024-2025**. À l'exception de quelques ajustements mineurs, le temps accordé par matière demeure sensiblement le même pour tous.
- Révision du budget des **mesures dédiées** accordées à l'école. Toutes les sommes allouées ont été affectées.

- Dernier mile dans la planification du **projet éducatif 2023-2027**. Des images seront ajoutées au document afin de le rendre plus vivant, ainsi que des statistiques plus récentes. Nous sommes bien enthousiastes à l'idée de pouvoir le présenter à tous au courant du prochain mois.



vivant, ainsi  
du prochain  
de loin dans

Nous tenons à remercier tous les membres impliqués de près ou de loin dans cette démarche qui dure depuis maintenant plus d'un an.

**BRAVO** pour tout ce travail colossal !



- **Programme d'activités au service de garde** : En complémentarité au projet éducatif de l'école, notre équipe du service de garde travaille également à l'élaboration d'une programmation d'activités proposées aux enfants. Cette planification sera dévoilée au cours des prochains mois.

Cette rencontre nous a permis de faire la connaissance de notre **prochaine direction d'école, Madame Aurélie Benéteau**. Son enthousiasme à poursuivre le chemin avec nous nous a charmé et nous avons bien hâte de débiter nos collaborations avec elle !!

*Bonne Retraite!*

Par le fait même, cette occasion marquait la dernière rencontre de notre direction actuelle avant son départ vers une retraite bien méritée. **Nous tenons à remercier Mme Mireille Boudreault pour les dernières années passées à l'école Du Moulin et lui souhaitons une belle poursuite dans ses nouveaux projets à venir.**

La prochaine rencontre du Conseil d'établissement est prévue le 27 février.

N'hésitez pas à nous signifier votre intérêt à y assister.

Bon mois de février.

Les membres de VOTRE CÉ !



# Février 2024

## ÉGALITÉ SOS

\*\*\* Service de garde : Horaire du patin de 15h30 à 16h45

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
<b>La période officielle d'inscription pour la prochaine année scolaire a lieu du 29 janvier au 9 février 2024.</b>						
29	30	31	1	2	3	4
<b>Journée pédagogique</b>	<b>Service de garde :</b> Patin 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup>	<b>Service de garde :</b> Patin 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup>	<b>Service de garde :</b> Patin 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup>			
<b>La période officielle d'inscription pour la prochaine année scolaire a lieu du 29 janvier au 9 février 2024.</b>						
<b>La semaine des enseignantes et enseignants a lieu du 4 au 10 février 2024.</b>						
5	6	7	8	9	10	11
	<b>Service de garde :</b> Patin 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup>	<b>Service de garde :</b> Patin 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup>	<b>Service de garde :</b> Patin 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup>	<b>2<sup>e</sup> année</b> <b>Application de</b> <b>scellant sur les</b> <b>dents</b> <b>(élèves concernés)</b> 		
<b>Les journées de la persévérance scolaire ont lieu du 12 au 16 février 2024.</b>						
12	13	14	15	16	17	18
<b>2<sup>e</sup> année</b> <b>Application de</b> <b>scellant sur les</b> <b>dents</b> <b>(élèves concernés)</b> 	<b>2<sup>e</sup> année</b> <b>Application de</b> <b>scellant sur les</b> <b>dents</b> <b>(élèves concernés)</b> 	<b>2<sup>e</sup> année</b> <b>Application de</b> <b>scellant sur les</b> <b>dents</b> <b>(élèves concernés)</b> 	<b>Journée</b> <b>pédagogique</b>	<b>Journée</b> <b>pédagogique</b>		
	<b>Service de garde :</b> Patin 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup>	<b>Service de garde :</b> Patin 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> 				
19	20	21	22	23	24	25
	<b>Service de garde :</b> Patin 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup>	<b>Service de garde :</b> Patin 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup>	<b>Service de garde :</b> Patin 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup>			
<b>Le carnaval d'hiver a lieu du 26 février au 1<sup>er</sup> mars 2024.</b>						
26	27	28	29	1 <sup>er</sup>		
<b>Carnaval</b> <b>d'hiver (école)</b>	<b>Carnaval</b> <b>d'hiver (école)</b> <b>FORT-BOUCHONS</b>	<b>Carnaval</b> <b>d'hiver (école)</b>	<b>Carnaval</b> <b>d'hiver (école)</b>	<b>Carnaval</b> <b>d'hiver (école)</b>		
	<b>Service de garde :</b> Patin 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup>	<b>Service de garde :</b> Patin 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup>	<b>Service de garde :</b> Patin 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup>			
	<b>18h30</b> <b>Conseil</b> <b>d'établissement</b>		<b>Service de garde :</b> Maison des jeunes 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup>			



**Relâche**  
**du 4 au 8 mars**